

" Le soir, un événement bien consolant est venu témoigner de la bonté de Marie pour ses enfants, en même temps que de la ferveur des prières de celui-ci. De Chambéry à la Salette, on avait vu un père de famille porter sans cesse entre ses bras une enfant de sept à huit ans : cette enfant avait les jambes paralysées et jamais elle n'avait pu faire un pas sans l'aide de petites béquilles. La petite fille fut donc déposée dans la piscine : on pria, on pria longtemps, les bras en croix, les larmes dans les yeux, mais aussi avec une grande confiance dans le cœur. A la fin, celle qu'on n'invoque pas en vain se rendit à tant de supplications : tout d'un coup, l'enfant peut se tenir sur ses pieds. Le père, ne pouvant en croire ses yeux, fait quelques pas en avant et tend ses bras vers sa fille : sa fille marche et se jette dans ses bras. Le père la prend par la main, et voilà qu'elle gravit, pieds nus, la rude pente des escaliers et gagne ensuite la basilique... Vous dire l'émotion du père, l'émotion de la foule, ceux-là seuls peuvent se l'imaginer à qui Marie a accordé d'être témoins de pareilles faveurs. La petite enfant se nomme Marie Pommier, née à Montsapey, canton d'Aiguebelle, département de la Haute-Savoie.

" Un homme venait d'être témoin de l'insigne faveur accordée à cette petite fille. Monté à la Salette avec l'indifférence caractéristique des hommes de notre temps, avec le désir de parler de ce lieu de pèlerinage et d'en rire peut-être à l'aise avec ses amis, cet homme est terrassé comme autrefois Saül sur le chemin de Damas. Il a vu la foi des âmes qui savent prier, il est subjugué, il est vaincu, il va trouver un autre Ananias, lui confie le soin de ses blessures morales et se réconcilie avec son Dieu. "

L'Académie française ayant décerné à la sœur Saint-Gautier, de la congrégation des Filles de la Sagesse une médaille et la somme de 1,500 francs qui constituent le prix Monthyon, les membres du conseil général de la Vendée se sont rendus à l'hôpital de la Roche-sur-Yon pour remettre à cette vaillante sœur cette récompense si bien méritée.

M. le sénateur Gaudineau, président du conseil général, a prononcé l'allocation suivante qui a été fort applaudie :

" Ma chère sœur, je viens remettre entre vos mains la récompense que l'Académie française vous a décernée à raison de votre long et admirable dévouement.

" Nous vous remercions de tout cœur parce que, durant trente années, sans interruption, vous avez consacré chacune de vos nuits au soulagement des malades de notre hôpital départemental : parce que vous êtes demeurée près de leur chevet, vous appliquant à leur donner non pas seulement les soins délicats et quasi-maternels dont vous et vos sœurs vous avez seules le secret, mais aussi et surtout ce courage, cette force morale dont le pauvre patient a tant besoin !

" Rassurez-vous, ma chère sœur, mes paroles ne blesseront pas